

### Les garderies

D'emblée, je voudrais donner la note et dire pourquoi j'ai fait inscrire cette motion au *Feuilleton*. Au printemps dernier, j'ai eu l'occasion, en tant que membre du comité chargé d'étudier les paiements de transferts, de sillonner le pays et de m'entretenir avec des représentants des gouvernements provinciaux—certains premiers ministres, de nombreux ministres et notamment des ministres de l'Éducation, de la Santé, et des ministres chargés des Services sociaux, des problèmes que posent ces trois secteurs, soit la santé, l'enseignement post-secondaire et les services sociaux. Dans les différentes provinces, nous avons entendu les instances que des représentants de ces trois secteurs nous ont présentées. Nous nous sommes entretenus avec de nombreux groupes du domaine de la santé. Nous nous sommes entretenus avec les représentants d'associations de médecins, d'infirmières et de personnel administratif d'hôpitaux. Nous avons consulté des universitaires et les porteparole de membres de l'administration d'universités. Nous nous sommes entretenus aussi avec de nombreuses associations de personnel des services sociaux.

Je me suis rendu compte à parler avec tous ces gens, que beaucoup d'entre eux étaient dans l'ignorance la plus complète. Nous les avons interrogés sur le fonctionnement des services. Ils savaient ce qu'ils faisaient, mais ils n'étaient pas certains que le gouvernement provincial le sache exactement ni même soit conscient du rôle important qu'ils jouent. Bien entendu, ils ne savaient jamais si leurs services allaient continuer à recevoir des subventions.

J'ai posé à bon nombre de ces groupes des questions au sujet du régime d'assistance publique du Canada. Les députés savent très certainement que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux se partagent également le financement de certains services sociaux. Le gouvernement fédéral verse même près de 2 milliards aux gouvernements provinciaux à ce titre. Les groupes étaient très intéressés par les accords signés entre le gouvernement fédéral et les provinces. Malheureusement, le texte de ces accords n'est pas publié et le personnel des services sociaux n'y a donc pas accès.

Après cette tournée dans le pays, je me suis renseigné pour savoir si ces documents pouvaient être divulgués. On m'a répondu au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social que ceux-ci n'étaient pas censés être diffusés, à la demande expresse de certains gouvernements provinciaux. J'ai donc décidé alors d'inscrire une première motion au *Feuilleton*; c'était le seul moyen à ma disposition. J'y réclamaient la copie de l'accord signé entre le gouvernement fédéral et l'Ontario. A plusieurs reprises, j'ai demandé ce que devenait ma motion. Le texte en question a finalement été rendu public. C'est un document particulièrement volumineux. Comme chacun sait, à partir du moment où l'accord est déposé sur le bureau de la Chambre, il est à la disposition du public. J'ai donc décidé d'inscrire plusieurs motions semblables au *Feuilleton*. Les députés peuvent constater que l'on n'a encore rien fait au sujet de ces motions qui réclament la divulgation des accords passés entre le gouvernement fédéral et les neuf autres provinces. Ces documents n'ont pas encore été rendus publics. On m'a toutefois assuré cette semaine encore que leur diffusion était imminente. J'aimerais voir la couleur de ces documents pour que tous ceux qui œuvrent dans les services sociaux sachent qu'ils peuvent les obtenir et les consulter.

On comprendra sans difficulté que les gouvernements provinciaux refusent la publication de ces documents. Dans certains procès-verbaux, il est dit clairement à plusieurs reprises que si ces documents étaient rendu publics, on pourrait établir des comparaisons entre les provinces et que les catégories professionnelles œuvrant dans le domaine des services sociaux pourraient se livrer à des tractations. Cela risquerait de mettre les gouvernements provinciaux dans une position difficile, car on pourrait les obliger à mettre en place certains services disponibles dans d'autres provinces ou à offrir des services de qualité identique à celle des services offerts dans d'autres provinces. Je n'aime pas cette façon de fournir les services sociaux, monsieur l'Orateur. Je suis persuadé que dans ce domaine, il faudrait donner des chances égales et le même accès aux services à tous les habitants de l'ensemble des provinces.

● (1710)

A la lecture du compte rendu des délibérations du comité qui a étudié les transferts fiscaux, on constatera qu'une des provinces ne compte qu'une seule garderie de jour. On notera également que le gouvernement fédéral accorde, par personne, deux fois et demie plus d'argent à une province donnée qu'aux autres. Je m'empresse d'ajouter que s'il n'en tenait qu'au gouvernement fédéral, il n'en irait pas ainsi. Bien sûr, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social paie la facture que lui envoie le gouvernement provincial et, en fait, le gouvernement fédéral se contente de veiller à ce que l'on observe les normes générales de ces programmes avant de signer le chèque.

La semaine dernière, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M<sup>me</sup> Bégin) était fière d'annoncer que le gouvernement fédéral avait relevé cette année de 19 p. 100 les crédits affectés aux services sociaux. Je m'en réjouis, mais j'en déduis également que ce n'est pas nous qui avons décidé de dépenser de 19 p. 100 de plus dans ce domaine, puisque nous ne faisons que payer la facture. En outre, nos besoins à cet égard se seraient apparemment accrus, autrement les provinces n'auraient pas augmenté elles aussi d'un montant équivalent leurs dépenses.

En juin dernier, le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) a émis un communiqué dans lequel il a dit approuver la mise en œuvre d'un programme destiné à faciliter l'établissement de garderies de jour pilotes dans les immeubles que le gouvernement fédéral possède ou loue. Je voudrais vous lire un passage de ce communiqué:

Ces projets visent à permettre aux employés ayant de jeunes enfants d'assumer leur rôle double d'employé et de parent.

Je poursuis:

La gestion de ces garderies reviendra aux parents-clients, qui constitueront une société juridique et assumeront la pleine responsabilité administrative et financière de leur entretien. Pour faciliter cette entreprise, les ministères fourniront les locaux et les services d'entretien nécessaires.

Jusque-là, aucun problème, mais cela m'a rappelé que depuis environ neuf ans que je suis député à la Chambre, trois des secrétaires de mon bureau étaient mères de jeunes enfants et, bien sûr, comme elles vivaient seules, elles étaient obligées de gagner leur vie. Ces trois femmes n'étaient pas dans la même situation. L'une d'elles était veuve, mais les trois devaient trouver des garderies ou des jardins d'enfants où laisser leurs enfants entre 8 h 30 du matin et 5 h 30 de l'après-midi. Chacune a trouvé au problème une solution différente.